



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
Denrées alimentaires et nutrition

SAVOURER LES REPAS ET RESTER EN BONNE SANTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
PLAN D'ACTION DE LA
STRATÉGIE SUISSE DE NUTRITION

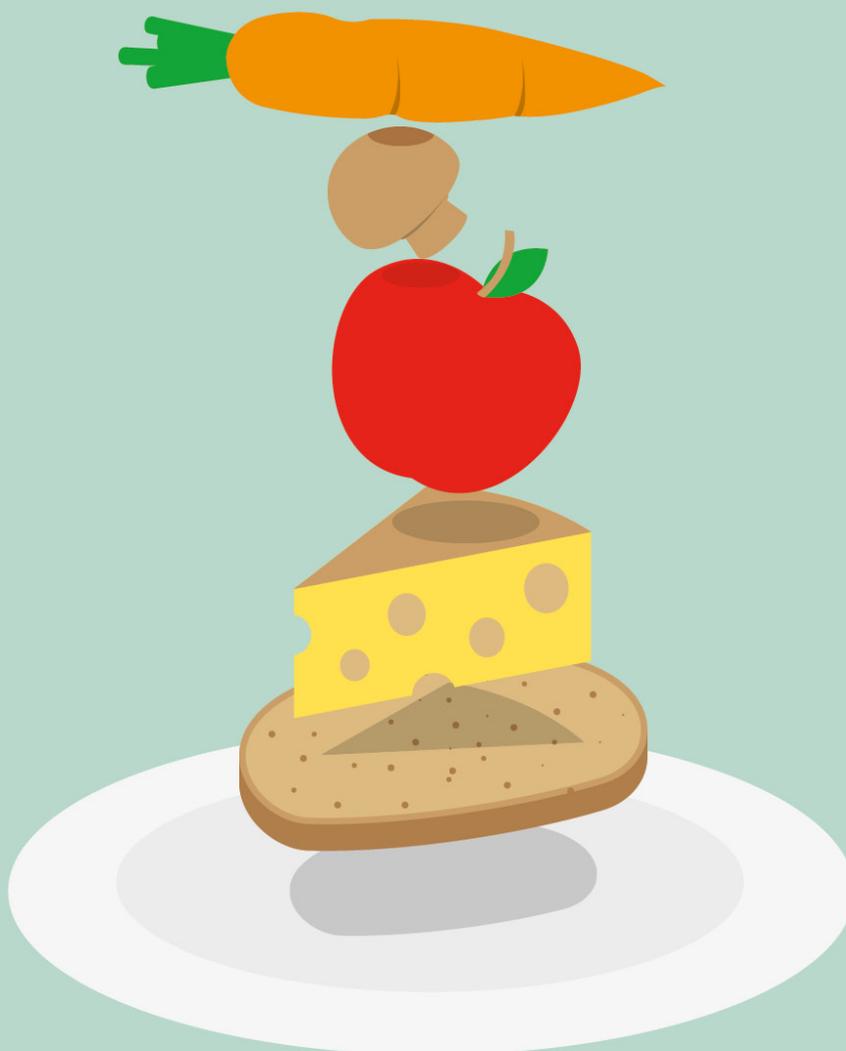


Table des matières

1. Introduction	3
2. Domaine d'action Information et formation (IF).....	4
3. Domaine d'action Conditions-cadres (C-C)	6
4. Domaine d'action Coordination et coopération (CC)	7
5. Domaine d'action Monitoring et recherche (MR)	8
6. État de la mise en œuvre	9
7. Acteurs	12

1. Introduction

La mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024, qui fait partie intégrante de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), est réalisée dans le cadre du plan d'action et en étroite collaboration avec des acteurs de l'industrie agroalimentaire, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de consommateurs, des offices fédéraux, des cantons et des instituts de formation et de recherche.

La Stratégie suisse de nutrition doit, d'une part, informer la population suisse de manière ciblée afin de renforcer ses compétences nutritionnelles et, d'autre part, mettre en place des conditions qui encouragent une alimentation alliant santé – notamment concernant la composition des denrées alimentaires ou les repas de restauration collective – et plaisir.

Le plan d'action prévoit des mesures concrètes dans quatre domaines :

- Information et formation (IF)
- Conditions-cadre (C-C)
- Coordination et coopération (CC)
- Monitoring et recherche (MR)

Le tableau 1 (chapitre 6) présente les activités des différents acteurs lancées ou menées à bien en 2019. Chaque activité fait partie d'un domaine d'action, lui-même divisé en domaines d'intervention.

Les entreprises des secteurs de l'industrie agroalimentaire et de la restauration collective apportent leur contribution notamment en participant volontairement à la Déclaration de Milan, à actionsanté, à « 5 par jour » ou encore au Nutri-Score.



2. Domaine d'action Information et formation (IF)

Priorités en 2019 :

- Introduction du Nutri-Score
- Poursuite de la campagne « 5 par jour »
- Élaboration, amélioration et diffusion de recommandations nutritionnelles destinées à des groupes cibles (nourrissons, enfants, jeunes, seniors, femmes enceintes et allaitantes)
- Optimisation de l'éducation nutritionnelle dans les écoles et l'enseignement

Nutri-Score



[Nutri-Score](#) est un système d'étiquetage volontaire des aliments de la part des producteurs. Il informe les consommateurs sur la composition d'un produit au moyen d'une échelle d'évaluation de A à E et permet une comparaison rapide de produits similaires. Ce système a été mis au point en France, où il est utilisé depuis 2017. Il est également recommandé par la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore l'Espagne.

La Confédération s'engage depuis de nombreuses années pour aider les consommateurs à choisir des aliments sains. Une alimentation variée et équilibrée contribue de manière décisive à une bonne santé. De nombreux consommateurs en sont conscients et souhaitent acheter des aliments sains et équilibrés. La moitié d'entre eux n'a cependant qu'une compréhension partielle des informations alimentaires, comme la déclaration nutritionnelle ou la liste des ingrédients figurant sur les emballages. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) s'engage depuis de nombreuses années pour aider les consommateurs à choisir des aliments sains.

En 2019, l'OSAV a organisé trois tables rondes sur le Nutri-Score avec des parties prenantes de l'économie, de la promotion de la santé et de la défense des consommateurs. C'était l'occasion d'informer sur ce système d'étiquetage, de répondre aux questions, de préciser les rôles de chacun et de fixer les prochaines étapes.

En septembre 2019, l'OSAV a décidé de soutenir officiellement le Nutri-Score et a entrepris les démarches auprès de Santé publique France pour obtenir l'autorisation d'assurer le développement et la mise en œuvre pratique du Nutri-Score en Suisse. L'office s'est également engagé auprès des autres pays favorables au Nutri-Score, comme l'Allemagne, et a participé à des réunions avec eux afin d'élaborer une stratégie internationale.

L'OSAV a pour rôle d'assurer la gestion du projet pour la Suisse. Ainsi, il prend en charge les tâches administratives, comme la mise en place d'un système d'enregistrement des marques auprès de son office, le suivi des documents officiels fournis par Santé publique France, la concordance de ce système d'étiquetage avec la législation suisse ou encore la correspondance avec les différents acteurs engagés en faveur du Nutri-Score, tout comme avec Santé publique France qui gère le projet au niveau international. Il est donc l'interlocuteur principal du projet en Suisse. De leur côté, les entreprises productrices qui s'engagent en faveur du Nutri-Score assurent la mise en place concrète de celui-ci dans le respect du règlement d'usage. Elles enregistrent leurs marques afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation du Nutri-Score, effectuent les calculs pour déterminer les notes, modifient leurs emballages en prenant en considération la charte graphique et fournissent à l'OSAV les données des produits.

En 2020, l'OSAV aura pour mission de coordonner le projet pour la Suisse et de garantir une mise en place optimale du Nutri-Score en Suisse. Il aura également pour objectif d'informer les consommateurs sur l'utilisation de cet étiquetage et de s'assurer de sa bonne compréhension.

Les entreprises qui introduisent le Nutri-Score peuvent inscrire cette activité dans le champ d'action « Information des consommateurs » de l'initiative actionsanté.

actionsanté



L'initiative [actionsanté](#) a été lancée en 2009 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre du Programme national alimentation et activité physique (PNAAP). Depuis la création du nouvel Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en 2014, l'OFSP et l'OSAV collaborent pour diriger actionsanté. L'objectif de cette initiative, qui consiste à promouvoir le dialogue entre les entreprises et la Confédération dans l'intérêt de la santé publique, est cependant resté le même.

Le 1^{er} mai 2019, la direction d'actionsanté a décidé que l'OSAV poursuivrait seul les actions liées à l'initiative et à la marque actionsanté et que celles-ci porteraient désormais exclusivement sur la nutrition. L'initiative sera encore plus solidement intégrée au plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition. L'OFSP se retire donc de l'initiative actionsanté et orientera ses activités vers la collaboration volontaire avec le secteur privé pour la promotion de l'activité physique dans le cadre de la stratégie MNT, poursuivant ainsi son action d'une autre manière. Le bureau actionsanté, géré jusque-là par l'OFSP, n'est pas maintenu dans sa forme existante. L'OSAV sera le nouvel interlocuteur en la matière.

En 2019, six entreprises se sont engagées par une promesse actionsanté à aider les consommateurs faisant leurs courses à faire des choix sains ou à améliorer la composition des denrées alimentaires et des repas. Il s'agit de ALDI, Coop, Danone, Migros, Nestlé et SV Suisse (voir tableau 1, chapitre 6).

5 par jour



L'OSAV a pris en charge depuis janvier 2019 le financement de la campagne « [5 par jour](#) » lancée par la Ligue suisse contre le cancer. Consommer 5 portions de fruits et légumes par jour constitue une recommandation essentielle de la Stratégie suisse de nutrition. Le message doit gagner en notoriété et inciter davantage de personnes à se nourrir sainement. La société [Fruitsbox Express](#), spécialisée dans la livraison de fruits frais au travail, a rejoint la campagne « 5 par jour » en 2019.

Recommandations nutritionnelles destinées à des groupes cibles

Différents acteurs mènent des activités variées consacrées à l'élaboration, l'amélioration et la diffusion de recommandations nutritionnelles destinées à des groupes cibles. L'accent est mis sur l'alimentation des nourrissons, des enfants, des adolescents, des personnes âgées et des femmes enceintes et allaitantes. Des informations en ligne (par ex. www.bonappetitespetits.ch) et des brochures imprimées ont été réalisées (par ex. [Recommandations alimentaires suisses pour les seniors](#) et [Alimentation pendant la grossesse et la période d'allaitement](#)). L'optimisation de l'[éducation nutritionnelle dans l'enseignement](#) et dans les [restaurant scolaire](#), ainsi que les projets de mise en réseau tels que [Miapas](#), sont autant d'efforts importants dans ce contexte.

Perspectives pour 2020 :

- Introduction du Nutri-Score en Suisse
- Diffusion d'aides et de recommandations nutritionnelles destinées à des groupes, par ex. publication d'une brochure sur l'alimentation des seniors
- Activités des programmes d'action cantonaux
- Actualisation de l'[application « MySwissFoodPyramid »](#)
- Diffusion du guide et des check-lists pour des repas de midi équilibrés et durables au sein des structures d'accueil de jour et des restaurants scolaires afin de développer les compétences nutritionnelles des décideurs et des collaborateurs.



3. Domaine d'action Conditions-cadres (C-C)

Priorités en 2019 :

- Renouvellement de la Déclaration de Milan sur la réduction de la teneur en sucres des yogourts et des céréales pour le petit-déjeuner
- Premières étapes pour l'élargissement de la Déclaration de Milan à d'autres groupes de denrées alimentaires et au sel
- Promesses d'action concrètes des entreprises pour améliorer la composition des denrées alimentaires et l'offre de repas (actionsanté)

Déclaration de Milan

Le 4 août 2015, le Conseiller fédéral Alain Berset signait la Déclaration de Milan avec les représentants des dix entreprises suivantes : bio-familia AG, Bossy Céréales SA, Coop Société Coopérative, Cremo SA, Emmi Suisse, Fédération des coopératives Migros, Molkerei Lanz AG, Nestlé Suisse SA, Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG et Wander SA. En signant cette déclaration, ces entreprises se sont engagées à réexaminer les recettes de leurs produits en vue de réduire progressivement au cours des années suivantes la teneur en sucres de leurs yogourts et de leurs céréales pour le petit-déjeuner.

Deux ans plus tard, quatre autres entreprises (Aldi Suisse SA, Danone SA, Kellogg (Schweiz) GmbH et Lidl Schweiz) ont adhéré elles aussi à la Déclaration de Milan. Lors de la deuxième table ronde, organisée en septembre 2017, le Conseiller fédéral Alain Berset et les producteurs suisses de denrées alimentaires et les représentants du commerce de détail, désormais au nombre de 14, ont convenu d'objectifs concrets de réduction des sucres. Il était ainsi prévu de réduire encore, d'ici fin 2018, les sucres ajoutés dans les yogourts de 2,5 %, et ceux des céréales pour le petit-déjeuner mentionnées dans la déclaration de 5 % en moyenne.

En août 2019, la troisième table ronde sur la poursuite de la Déclaration de Milan s'est tenue avec le conseiller fédéral Alain Berset et les 14 signataires. L'enquête de l'OSAV sur les teneurs en sucres dans les yogourts et les céréales pour le petit-déjeuner a clairement montré que ces entreprises ont atteint les objectifs de réduction fixés pour 2017. Sur la période 2016-2018, la teneur en sucres ajoutés a diminué de 3,5 % dans les yogourts et de 13 % dans les céréales pour le petit-déjeuner. En signant la Déclaration de Milan 2019-2024, les entreprises s'engagent à réduire encore les sucres ajoutés de 10 % dans les yogourts et de 15 % dans les céréales pour le petit-déjeuner d'ici à 2024. Dans ce contexte, il est prévu d'élargir la Déclaration de Milan à d'autres groupes de denrées alimentaires et au sel. Les autres catégories de produits ont été déterminées sur la base des résultats de l'enquête nationale sur l'alimentation [menuCH](#). Les sauces à salade, les soupes, les boissons lactées aromatisées, le séré aromatisé et les produits similaires au séré seront désormais aussi couverts par la Déclaration de Milan.

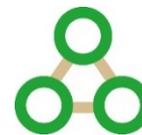
actionsanté : amélioration de la composition des denrées alimentaires

Cinq entreprises se sont engagées avec une promesse actionsanté à améliorer la composition des denrées alimentaires. [Coop](#) et [Nestlé](#) ont concrétisé les objectifs définis dans la Déclaration de Milan en formulant des promesses d'action dans le cadre d'actionsanté. [Migros](#) et [Danone](#) ont présenté de nouveaux engagements pour réduire les sucres et [Nestlé](#) prévoit de réduire le sel dans les produits de restauration. [SV Suisse](#) a fait part de trois actions dans le domaine de la restauration collective : le contenu des dosettes de sucre sera réduit, la recette de deux boissons de SV contiendra moins de sucre et l'offre de mueslis non sucrés sera élargie.

Perspectives pour 2020 :

- Élargissement de la Déclaration de Milan à d'autres groupes de denrées alimentaires et au sel
- Amélioration de la composition des denrées alimentaires et des repas dans le cadre d'actionsanté
- Diffusion du programme « [Petite conscience](#) » dans le secteur de la restauration collective
- Diffusion du guide et des listes de contrôle pour des repas de midi équilibrés et durables Repas au sein des structures d'accueil de jour et des cantines surveillées
- Activités des programmes d'action cantonaux

4. Domaine d'action Coordination et coopération (CC)



Priorités en 2019 :

- Planification et élaboration du projet national et interdisciplinaire de mise en réseau Miapas (PSS).
- Clarification des rôles de la SSN, de PSS et de l'OSAV
- Forum du plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition
- Direction du European Salt Action Network (ESAN)

Promotion Santé Suisse (PSS) dirige le projet national et interdisciplinaire de mise en réseau [Miapas](#) pour la promotion de la santé durant la petite enfance. En collaboration avec des partenaires nationaux des domaines de la santé et du social, des recommandations communes et des produits sont élaborés et diffusés à l'intention des spécialistes sur les thèmes de l'exercice physique, l'alimentation et la santé mentale chez les futurs et jeunes parents et chez leurs enfants, de 9 mois jusqu'à 4 ans. Dans les années à venir, Miapas entend favoriser encore davantage la mise en réseau nationale, faire progresser la communication et la valorisation des recommandations communes élaborées et mettre en œuvre l'égalité des chances dans la promotion de la santé durant la petite enfance.

Les recommandations nutritionnelles suisses sont au cœur des activités communes de l'OSAV, de PSS et de la SSN. Ces trois acteurs garantissent la qualité des recommandations et leur mise en œuvre, tant au niveau cantonal que national : les principaux domaines de compétence sont d'ailleurs complémentaires. Une attention particulière est accordée aux bases scientifiques, à une communication et une mise en œuvre adaptées au groupe cible, ainsi qu'à la mise en réseau des acteurs, des spécialistes et des cantons. Afin d'éviter les doublons et de tirer le meilleur parti possible des synergies, les rôles de ces trois acteurs ont été clarifiés en détail. L'OSAV est responsable de l'élaboration et de l'actualisation des recommandations nutritionnelles suisses pour toute la population et les groupes cibles définis. Il s'engage à renforcer les compétences nutritionnelles (notamment par l'information et la formation) et à améliorer les conditions cadres. La SSN fournit des informations relatives à la nutrition, soutient les parties prenantes et assure la diffusion des recommandations nutritionnelles suisses. PSS soutient l'engagement des cantons en faveur d'une alimentation équilibrée pour les enfants, les jeunes et les seniors.

Le 4 juin 2019, l'OSAV a invité les acteurs clés du plan d'action et les parties intéressées du domaine de la nutrition à participer au [forum du plan d'action](#) de la Stratégie suisse de nutrition. À cette occasion, l'OSAV et de la CFN ont communiqué des informations, la nouvelle publication des recommandations alimentaires suisses pour les seniors a été présentée et des ateliers ont été organisés sur le thème des menus sains pour la restauration collective (notamment dans les cantines surveillées) et de la reformulation des denrées alimentaires (« De l'idée à la mise en pratique »).

Les 11^e réunion [ESAN](#) a eu lieu à Berne en 2019. Les 33 membres de ce réseau, dont cinq représentants de l'OMS, ont discuté des stratégies de réduction de la teneur en sel, de la surveillance du sel dans les denrées alimentaires, ainsi que des défis en termes de goût et de technologie que suppose une telle réduction et des possibilités ainsi ouvertes. Trois ONG actives dans le domaine de la réduction de la teneur en sel ont été invitées à présenter leurs projets : la Fondation suisse de cardiologie, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et World Action on Salt and Health (WASH).

Perspectives pour 2020 :

- Miapas : organisation de deux séances des groupes de résonance
- 3^e édition du forum du plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition le 22 octobre 2020
- 12^e réunion ESAN
- Actualisation régulière de la plate-forme www.plandactionnutrition.ch



5. Domaine d'action Monitoring et recherche (MR)

Priorités en 2019 :

- Lancement du projet de monitoring du sélénium (biosurveillance)
- Monitoring du pain sur la teneur en sel des pains de fabrication artisanale et industrielle
- Détermination des vitamines présentes dans différentes denrées alimentaires
- Monitoring du sucre dans les yaourts et les céréales dans le cadre de la Déclaration de Milan
- Finalisation des rapports de recherche sur la faisabilité technologique et l'analyse sensorielle de la diminution de la teneur en sucres des céréales pour le petit-déjeuner et des yogourts

Des projets de biosurveillance ont été lancés en 2019 pour évaluer le [statut en sélénium](#) de la population vivant en Suisse, aussi chez les personnes végétariennes ou végétaliennes. L'enquête prévue sur la consommation de sel de la population suisse, autre projet de biosurveillance, devrait commencer en 2020.

Le [rapport](#) sur la teneur en sucres ajoutés dans les yogourts et les céréales pour le petit-déjeuner a été publié en 2019 et a servi de base pour définir les objectifs pour l'élargissement de la Déclaration de Milan. Pour cet élargissement de la Déclaration de Milan, il est prévu de faire, en 2020, l'état des lieux de la teneur en sucres ajoutés du séré et des produits similaires, ainsi que des boissons à base de lait et de la teneur en sel des soupes et des sauces à salade. Le pain contribue dans une large mesure à la consommation de sel, c'est pourquoi un deuxième [monitoring du pain](#) a été effectué en Suisse en 2019. Cette fois, il a été étendu aux pains de fabrication industrielle. Le rapport sera publié en 2020.

Une étude a démontré que l'utilisation de sel iodé lors de la fabrication du fromage a un effet positif sur la [teneur en iode du fromage](#).

Les [rapports de recherche](#) sur la faisabilité technologique et l'analyse sensorielle d'une diminution de la teneur en sucres des céréales pour le petit-déjeuner et des yogourts ont été poursuivis en 2019. Les résultats doivent être publiés en 2020.

Perspectives pour 2020 :

- État des lieux de la teneur en sucres et en sel des nouveaux groupes de denrées alimentaires pris en compte par la Déclaration de Milan
- Rapport sur le monitoring du pain sur la teneur en sel des pains de fabrication artisanale et industrielle
- Lancement de l'étude visant à évaluer la consommation de sel de la population suisse (biosurveillance)
- Réalisation du monitoring du sélénium (biosurveillance)
- Monitoring de l'iode chez les femmes enceintes et les enfants en âge d'être scolarisés (biosurveillance)
- Enquête en ligne sur les habitudes nutritionnelles pendant la crise du COVID-19
- Calcul de la taille des portions à l'aide des données de menuCH
- Bulletin nutritionnel suisse
- menuCH-Kids
- Développement d'un Food Frequency Questionnaire semi-quantitatif et optimisé pour les adultes, destiné aux études portant sur l'alimentation en Suisse
- Effet des comprimés d'iode à prendre pendant l'allaitement sur la concentration d'iode dans le lait maternel et l'apport en iode chez les nourrissons : étude de la relation dose-effet

6. État de la mise en œuvre

L'aperçu suivant (tab. 1) énumère les activités qui ont été lancées ou menées à bien en 2019. Leur mise en œuvre peut être vérifiée et évaluée sur la base des objectifs de projet fixés. Des informations détaillées sur chaque activité et projet peuvent être consultées sur www.plandactionnutrition.ch et téléchargées au format PDF.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des activités, y c. l'état d'avancement

Domaine d'intervention	Titre/nom de l'activité	Acteur	Mise en œuvre
Domaine d'action Information et formation (IF)			
IF 1.1	Liste d'orientation sur les projets en cours visant à développer les compétences nutritionnelles des enfants, adolescents et personnes âgées	Promotion Santé Suisse	●
IF 1.2	Recommandations alimentaires suisses pour les seniors	OSAV	●
IF 1.2	Remaniement de la brochure de l'OSAV « Alimentation pendant la grossesse et la période d'allaitement »	OSAV	●
IF 1.3	Information en ligne sur l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge (https://bonappetitespetits.ch/)	OSAV	●
IF 1.3	Brochure sur la nutrition pour les seniors	OSAV	●
IF 1.4	Application « MySwissFoodPyramid »	OSAV	●
IF 1.4	Poursuite « 5 par jour »	OSAV	●
IF 1.4	5 par jour	Fruitsbox Express	●
IF 1.4	actionsanté – introduction du système d'étiquetage volontaire Nutri-Score sur les marques propres « FreshCut » et « Good Choice »	ALDI SUISSE	●
IF 1.4	actionsanté – introduction volontaire de Nutri-Score sur les produits laitiers frais de Danone	Danone	●
IF 1.4	actionsanté – Nestlé Suisse s'engage pour Nutri-Score	Nestlé Suisse	●
IF 1.4	Visualisation de la composition des aliments transformés	Fédération romande des consommateurs (FRC)	●
IF 1.4	Matériel d'information	lunchidee	●
IF 2.1	Optimisation de l'éducation nutritionnelle dans les écoles et l'enseignement	OSAV	●
IF 2.2	Projet Miapas 2020 – 2022 : sous-projet dédié à l'alimentation	Promotion Santé Suisse	●

IF 2.2	Forum proposant des informations spécifiques aux groupes cibles et des offres destinées aux directeurs d'écoles, aux enseignants et aux salariés des structures d'accueil de jour	Radix	
IF 3.2	Bon app'	OSAV	
Domaine d'action Conditions-cadres (C-C)			
C-C 1.1	Déclaration de Milan	OSAV	
C-C 1.2	actionsanté – réduction de la teneur en sucres des yogourts et des céréales pour petit-déjeuner des marques propres de Coop	Coop	
C-C 1.2	actionsanté – amélioration de la qualité des produits par le biais des « Nutrition Commitments » et des objectifs nutritionnels 2020	Danone	
C-C 1.2	actionsanté – réduction de la teneur en sucres des desserts à base de lait	Migros	
C-C 1.2	actionsanté – plan de réduction de la teneur en sucres dans les yogourts Lactalis Nestlé Suisse	Nestlé Suisse	
C-C 2.1	Élaboration d'un guide et de check-lists pour des repas de midi équilibrés et durables dans les structures d'accueil pour enfants et adolescents et les restaurants scolaires	OSAV	
C-C 2.1	actionsanté : réduction de la teneur en sel dans le bouillon et la sauce demi-glace MAGGI Nestlé Professional	Nestlé Suisse	
C-C 2.1	Outil de travail numérique pour faciliter la planification et la préparation des menus sains dans la restauration collective	nutriMenu	
C-C 2.1	actionsanté – réduction du contenu des dosettes de sucre	SV Suisse	
C-C 2.1	actionsanté – réduction des sucres dans les thés froids et limonades SV	SV Suisse	
C-C 2.1	actionsanté – promotion de l'offre de muesli sans sucres ajoutés	SV Suisse	
Domaine d'action Coordination et coopération (CC)			
CC 1.1	Forum Stratégie de nutrition	OSAV	
CC 1.1	Projet national et interdisciplinaire de mise en réseau Miapas 2020 – 2022	Promotion Santé Suisse	
CC 1.2	Site internet www.plandactionnutrition.ch	OSAV	
CC 2.1	Direction du European Salt Action Network (ESAN)	OSAV	

Domaine d'action Monitoring et recherche (MR)			
MR 1.1	Détermination des vitamines dans des échantillons de denrées alimentaires pour l'évaluation de l'enquête sur l'alimentation (menuCH)	OSAV	
MR 1.1	Monitoring du pain 2019	OSAV	
MR 1.1	Statut en sélénium de la population suisse	OSAV	
MR 1.1	Conséquences des alimentations végétarienne et végétalienne sur le statut en sélénium	OSAV	
MR 1.1	Études sur l'influence du sel iodé utilisé dans la fabrication du fromage sur la teneur en iode des fromages à pâte dure et mi-dure	OSAV	
MR 1.2	Évaluation de l'application des standards de qualité pour la restauration collective avec un module sur www.kleines-gewissen.ch	OSAV	
MR 2.2	Diminution de la teneur en sucres des céréales pour le petit-déjeuner – faisabilité technologique et analyse sensorielle	OSAV	
MR 2.2	Diminution de la teneur en sucres des yogourts – faisabilité technologique et analyse sensorielle	OSAV	 **

 Objectif(s) 2019 atteint(s)

 Léger écart dans la réalisation de l'objectif :

* Difficultés lors du financement des activités

** Les résultats et les rapports prennent du retard.

7. Acteurs

Acteurs engagés en 2019 dans le plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und
Veterinärwesen BLV



www.fruechtebox-express.com



Schweizerische Gesundheitsstiftung
Fondation suisse pour la santé
Fondazione svizzera per la salute

